

Info parents N° 1 Rentrée 2025-2026

Retrouvez ces informations sur <https://ecoleprimairegeorgesdurand-fresnaysursarthe.e-primo.fr>

1. L' équipe :

TPS/PS/MS : Mme S. SAVY

GS/CP : Mme A. AZE

CE1 : Mme COSSON

CE2/CM1 : Mme M. BELLAIRD

ULIS : M. D. HESNAULT

CM1/CM2 : Mme DUMONT/ Mme M. BLOTAS

ATSEM : Mmes PEAN, Mme BOSSE

AESH : Mmes SURCQ, GUERIN, BELLON

SCU : Mme Meslier

Toute l'équipe souhaite aux enfants et à leurs parents une bonne rentrée.

2. Horaires :

Pour toute l'école, de la TPS au CM2 :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

matin : 8h50 - 11h55

après-midi : 13h25 -16h20

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie pour toute participation à la garderie ou à la cantine.

3. Dates des vacances :

Attention à la lecture des calendriers : L'académie de Nantes appartient maintenant à la zone B.

Les vacances de la Toussaint commencent le vendredi 17 octobre 2025 après les cours. Les cours reprennent le lundi 3 novembre 2025.

Les vacances de Noël commencent le vendredi 19 décembre 2025 après les cours. Les cours reprennent le lundi 5 janvier 2026.

Les vacances d'hiver commencent le vendredi 13 février 2026 après les cours. Les cours reprennent le lundi 2 mars 2026.

Les vacances de printemps commencent le vendredi 11 avril 2026 après les cours. Les cours reprennent le lundi 27 avril 2026.

Les vacances d'été commencent le vendredi 3 juillet 2026 après les cours.

Quelques rappels

1. **OBLIGATION SCOLAIRE** : Dès la petite section, la présence des élèves est obligatoire chaque jour. **Dans tous les cas, toute absence doit être signalée au plus tôt (02 43 34 82 46, laisser un message sur le répondeur) puis excusée par écrit (document prévu dans le cahier rouge).** Les abus d'absences injustifiées feront l'objet d'intervention auprès de l'administration pour suite à donner. La participation aux sorties éducatives inscrites dans le temps scolaire est obligatoire.
2. **COMMUNICATION PARENTS-ENSEIGNANTS** : Nous vous prions de bien vouloir lire avec attention toutes les notes envoyées par l'école et de les signer. Pour contacter ou avoir un entretien avec les enseignants, il est préférable de prendre rendez-vous.
3. **Le directeur reçoit dans son bureau sur rendez-vous (Tél. : 02 43 34 82 46)** N'hésitez pas à laisser un message et laisser votre numéro en cas d'absence.
4. **En cas de départ définitif de l'école**, une demande des 2 parents doit être formulée par écrit.
5. **ASSURANCE SCOLAIRE**: Pour l'ensemble des activités scolaires (dans l'école et à l'extérieur), l'enfant doit être couvert par l'assurance de votre choix en **responsabilité civile** (dommages causés et subis) **et** en **individuelle accident** (dommages causés à lui-même).
Si cette dernière clause n'est pas prévue dans votre contrat, votre enfant ne pourra pas participer aux sorties débordant du temps scolaire organisées au cours de l'année.
6. **COOPERATIVE SCOLAIRE** : La participation des familles est fixée à **12,00 €** par enfant pour l'année scolaire. Elle est limitée à 2 enfants. Le règlement de cette cotisation s'effectue **par chèque** à l'ordre de l'**OCCE Fresnay**. Cette somme sert essentiellement à financer les sorties de proximité (sport, exposition, musée ...) et le petit matériel nécessaire aux travaux de la classe. Une autre somme vous sera demandée pour participer au voyage scolaire (en fonction du projet de la classe) qui est financé par la coopérative, les parents et les communes. L'association de parents nous aide aussi pour les voyages scolaires et pour des projets ponctuels (spectacle – classe transplantée par exemple).
7. **HYGIENE DE VIE** : Les 6 heures d'activités journalières exigent un gros effort de la part de l'enfant et entraînent une bien plus grande fatigue que les adultes ne le supposent. L'enfant a donc besoin d'un rythme de vie régulier et calme (9 à 10 heures de sommeil) pour bien faire son travail d'élève. Dans tous les cas, et surtout en période d'épidémie, **n'envoyez pas à l'école un enfant malade et prévenez l'école.**
8. **EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** : elle est obligatoire (sauf contre-indication médicale à signaler par un certificat). Une tenue de sport est nécessaire à chaque séance de sport (le mardi après-midi pour le cycle 2 et le vendredi après-midi pour le cycle 3).
9. **VETEMENTS** : Nous vous conseillons de **bien marquer le nom de votre enfant sur tous les vêtements** de type veste, anorak, vêtement de pluie.
Chaque année des effets sont perdus en grand nombre par négligence. Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces quelques consignes
10. **Le goûter** : Une collation est organisée par les enseignantes dans les classes maternelles. Une somme de 3 euros par mois est demandée, elle couvre le montant des achats. En élémentaire le goûter est laissé à l'initiative des parents. En cas de fortes chaleurs, seules les bouteilles d'eau seront tolérées.
11. **La courtoisie et le respect des autres** sont les premières des règles de fonctionnement tant à l'école quand sur ses abords. Les adultes sont les modèles des enfants, pensez-y en toute occasion.
12. **Election au conseil d'école** : Elles auront lieu du vendredi 3 octobre au vendredi 10 octobre 2025. Elles se dérouleront uniquement par correspondance. Le dépôt des candidatures se fait par l'intermédiaire du cahier de liaison avant le lundi 29/09 au soir.

Chaque enseignant fera une réunion de classe, les dates seront diffusées dans le cahier de votre enfant

Pour l'équipe des maîtres, la directrice : **Fantine DUMONT**

Signature des Parents :